

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité régionale de Comté de D'Autray
DISTRICT DE JOLIETTE
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ÉLISABETH

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Élisabeth, tenue le lundi 13 août 2018, à 20h00, au lieu ordinaire des séances, au 2270, rue Principale, Sainte-Élisabeth.

Sont présents: Claude Houle, conseiller, Benoit Desrochers, conseiller, Johanne Pagé, conseillère Christiane T. Ducharme, conseillère, Michel Henin, conseiller et Richard Lafleur, conseiller tous formant quorum sous la présidence de Louis Bérard, maire.

Est aussi présente : Madame Marie-Claude Couture, directrice générale et secrétaire-trésorière

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, Louis Bérard, constate le quorum à 20h00, souhaite la bienvenue à tous et, après un moment de silence, déclare la séance ouverte.

2018-08-177 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Benoit Desrochers et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'approuver et d'adopter l'ordre du jour en ajoutant les points demandés dans la section affaires nouvelles et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet 2018
4. Trésorerie
 - 4.1 Adoption des comptes à payer
5. Période de questions
6. Engagements de crédits et décisions
 - 6.1 Frais supplémentaires architecture - Primevère
 - 6.2 Logement du bureau municipal – avis électricien et plombier
 - 6.3 Aide bureau – classement
 - 6.4 Nomination - Vérificateurs 2018
 - 6.5 Colloque de zone – Association des directeurs municipaux du Québec
 - 6.6 Renouvellement marge de crédit – Caisse Desjardins de D'Autray
 - 6.7 Facture chats – Carrefour Canin
 - 6.8 Budget toiture HLM – approbation dépense
 - 6.9 Assemblée du conseil – octobre 2018 - changement date
- Voirie – aqueduc - égout
 - 6.10 Évaluation des travaux à faire sur le Rang de la Chaloupe
 - 6.11 Contrat déneigement – ramassage neige à chaque tempête
 - 6.12 Paiement FEPTU – Englobe – Contrôle qualitatif
 - 6.13 Engagement – nouvel étang aéré – Développement résidentiel

Caserne

- 6.14 Demande de prêt temporaire – Projet Caserne
- 6.15 Octroi de contrat – contrôle qualitatif Caserne
- 6.16 Annulation assurance caserne – pendant la construction

Cours d'eau

- 6.17 Travaux cours d'eau – facturation propriétaires

7. Règlements

- 7.1 Avis de motion - Règlement d'emprunt numéro 491-2018 - Travaux de voirie rue Saint-Thomas – Réhabilitation du réseau routier local (AIRRL)
- 7.2 PROJET de Règlement d'emprunt numéro 491-2018 - Travaux de voirie rue Saint-Thomas – Réhabilitation du réseau routier local (AIRRL)
- 7.3 Avis de motion – Règlement affichage et enseignes

8. Informations diverses

- 8.1 Rapport de permis juillet 2018
- 8.2 Programme d'aide à la voirie locale – Volet entretien Projets particuliers d'amélioration (anciennement octroi du député)
- 8.3 Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV – Projet de patinoire permanente non retenu
- 8.4 Invitation inauguration maison de la famille Aux quatre vents – Berthierville

9. Rapports des membres du conseil10. Affaires nouvelles

- 10.1 Poursuite petites créances
- 10.2 Offre Lavery Avocats
- 10.3 Facture de la firme d'avocat
- 10.4 Demande de report de date - Fabrique

11. Période de questions12. Correspondance13. Levée de l'assemblée**3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX****2018-08-179 3.1 Séance ordinaire du 9 juillet 2018**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet 2018.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture publique du procès-verbal ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Michel Henin et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet 2018.

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

4. TRÉSORERIE**2018-08-180 4.1 Adoption des comptes à payer**

Il est proposé par Christiane T. Ducharme résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la liste des déboursés, incluant les chèques 6574 à 6622 au montant de 56 243,98 \$ et les prélèvements, au montant de 42 035,28 \$, préparée par la directrice générale et couvrant la période du 10 juillet au 13 août 2018, soit adoptée.

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de question débute à 20h06 et se termine à 20h29. Différentes questions en lien avec les projets actuels à la municipalité : fleur emblématique, infirmière rural, etc. Ainsi que des questions sur les prochaines étapes auprès de la Fabrique et à savoir si la population pourra avoir des chiffres et davantage d'information.

6. ENGAGEMENTS DE CRÉDITS ET DÉCISIONS

ADMINISTRATION

2018-08-181 6.1 Frais supplémentaires architecte – Primevère

CONSIDÉRANT les travaux réalisés à Primevère à l'automne 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE l'architecte a fait des travaux supplémentaires permettant d'ajouter les fenêtres, le plafond, l'éclairage de la grande salle à Primevère ;

CONSIDÉRANT QUE l'architecte demande à la Municipalité de payer pour les frais engagés supplémentaires ;

CONSIDÉRANT les frais supplémentaires demandés par l'architecte de 2 225 \$ pour les plans et devis et de 2 925 \$ plus taxes pour la surveillance des travaux ;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas eu d'information préalable de l'architecte concernant des coûts supplémentaires ni d'entente en lien avec ce montant à prévoir supplémentaire ;

CONSIDÉRANT QUE la facture arrive plus de six mois après la fin des travaux ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a un devoir de surveillance des engagements financiers de la Municipalité ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Benoit Desrochers et résolu à l'unanimité des conseillers :

De ne pas payer la facturation supplémentaire demandée par l'architecte en lien avec le projet Primevère.

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

2018-08-182 6.2 Logement du bureau municipal – avis électricien et plombier

CONSIDÉRANT QUE le logement au 2^e étage du bureau municipal est libre ;

CONSIDÉRANT QU'avant de pouvoir le louer des rénovations doivent être faites ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit connaître les coûts des rénovations avant d'entreprendre quoi que ce soit ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Johanne Pagé et résolu à l'unanimité des conseillers :

De demander des évaluations des travaux en électricité et en plomberie avant de prévoir quelques travaux que ce soit.

De mandater la directrice générale afin de faire faire les évaluations.

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

2018-08-183 6.3 Aide bureau – classement

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a engagé, pendant 2 ans, une firme qui s'occupait de la gestion du classement, de l'archivage et de la destruction des documents ;

CONSIDÉRANT QUE la personne qui s'occupait de ce projet est désormais à la retraite ;

CONSIDÉRANT l'expérience essentielle afin de respecter le système de classement des municipalités ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Johanne Pagé et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'octroyer un contrat d'un maximum de 1 500 \$ à Lorraine Gamelin afin de faire le classement et l'archivage des documents municipaux.

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

2018-08-184 6.4 Nomination - Vérificateurs 2018

CONSIDÉRANT la demande de prix pour le mandat d'audit 2018 ;

CONSIDÉRANT les prix soumis pour l'audit et l'examen pour Recyq-Québec :

Michaud Clément inc. : 13 800 \$

DCA comptables professionnels agréés : 14 400 \$

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Johanne Pagé et résolu à l'unanimité des conseillers :

De nommer la firme Michaud Clément inc, vérificateurs pour la Municipalité de Sainte-Élisabeth pour l'exercice financier 2018.

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

2018-08-185 6.5 Colloque de zone – Association des directeurs municipaux du Québec

Il est proposé par Benoit Desrochers et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'inscrire la directrice générale ainsi que l'adjointe à la journée de formation du Colloque de zone annuel de l'Association des directeurs municipaux du Québec qui aura lieu le 12 septembre prochain à l'Assomption ;

QUE les frais d'inscription, au coût de 150 \$, et de déplacements soient remboursés.

QUE, pour permettre aux employés du bureau d'assister à la formation, le bureau municipal soit exceptionnellement fermé.

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

2018-08-186 6.6 Renouvellement marge de crédit – Caisse Desjardins de D'Autray

Il est proposé par Claude Houle et résolu à l'unanimité des conseillers :

De renouveler la marge de crédit de 400 000 \$ à la Caisse Desjardins de D'Autray.

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

2018-08-187 6.7 Facture chats – Carrefour Canin

CONSIDÉRANT QUE le carrefour canin a dû se déplacer d'urgence dans un appartement pour ramasser quinze (15) chats abandonnés depuis plusieurs jours dans un appartement vide ;

CONSIDÉRANT QUE la locataire est partie en les abandonnant ;

CONSIDÉRANT la facture du Carrefour Canin de 1 070,70 \$;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Johanne Pagé et résolu à l'unanimité des conseillers :

De payer la facture du Carrefour Canin ;

D'envoyer une facture à la locataire responsable de l'abandon du montant totale de la facture.

D'accompagner la facture d'une lettre lui mentionnant qu'elle doit payer cette facture et de contacter la directrice générale pour tout arrangement.

QU'advenant le non-paiement de cette facture, des poursuites pourront être intentées contre elle.

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

2018-08-188 6.8 Budget toiture HLM – approbation dépense

CONSIDÉRANT QUE l’office municipal d’habitation la Bonne Aventure doit refaire sa toiture au coût de 79 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit approuver le budget modifié de 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE le montant à approuver au budget pour 2018 est de 1 773 \$;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Claude Houle et résolu à l’unanimité des conseillers :

D’approuver le budget modifié 2018.

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l’unanimité

2018-08-189 6.9 Assemblée du conseil – octobre 2018 – modification de date

CONSIDÉRANT QUE les élections provinciales auront lieu le 1^{er} octobre, soit la journée prévue du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT QUE le Directeur général des élections réserve le centre communautaire à cet effet ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Michel Henin et résolu à l’unanimité des conseillers :

De changer la date de la séance de conseil du 1er octobre 2018 au mardi 2 octobre.

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l’unanimité

Voirie – aqueduc- Égout

2018-08-190 6.10 Évaluation des travaux à faire sur le Rang de la Chaloupe

CONSIDÉRANT les travaux à prévoir sur le Rang de la Chaloupe, côté Ouest, qui doivent être évalués ;

CONSIDÉRANT QUE pour toute demande de subvention une évaluation des coûts de travaux doit être jointe à la demande ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit être prête pour l’éventualité où une subvention serait disponible ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Johanne Pagé et résolu à l’unanimité des conseillers :

De mandater Ghyslain Lambert ingénieur, au coût de 1 500 \$ plus taxes, à réaliser le portrait des travaux à réaliser sur le rang de la Chaloupe, côté Ouest, et l'évaluation budgétaire de ceux-ci.

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

6.11 Contrat déneigement – ramassage neige à chaque tempête

Étant donné le coût énormément plus élevé de faire ramasser la neige dans le village, lors de bordées, par l'entreprise qui obtiendra le contrat. Le conseil préfère continuer comme les années passées, soit de demander une soumission séparée à chaque hiver et de gérer à quel moment ils doivent ramasser le village.

2018-08-191 6.12 Paiement FEPTEU – Englobe – Contrôle qualitatif

CONSIDÉRANT la facture de Englobe Corp pour le contrôle qualitatif des matériaux pour le projet FEPTEU ;

CONSIDÉRANT l'avancement des travaux ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Michel Henin et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'autoriser le paiement au montant de 15 164,05 \$ à Englobe Corp.

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

6.13 Engagement – nouvel étang aéré – Développement résidentiel

Point reporté à la prochaine séance

Caserne

2018-08-192 6.14 Demande de prêt temporaire – Projet Caserne

CONSIDÉRANT le règlement d'emprunt pour la démolition et construction de la caserne à Sainte-Élisabeth au montant de 620 555 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit disposer d'un emprunt temporaire pendant la construction ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Christiane T. Ducharme et résolu à l'unanimité des conseillers :

De faire la demande d'un emprunt temporaire du montant du règlement d'emprunt à la Caisse de D'Autray ;

De mandater la directrice générale à signer les documents nécessaires pour permettre l'emprunt temporaire.

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

2018-08-193 6.15 Octroi de contrat – contrôle qualitatif Caserne

CONSIDÉRANT le projet de construction de la nouvelle caserne;

CONSIDÉRANT QU'une firme doit être mandatée afin de surveiller la qualité des matériaux qui serviront à la construction ;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation réalisé auprès des firmes suivantes :

- Englobe (Joliette);
- EXP (Joliette);
- Solmatech (Repentigny);
- Protekna (Bécancour);
- Groupe ABS (Repentigny);

CONSIDÉRANT les soumissions reçues de trois firmes soit :

- Englobe : 16 119,49 \$
- Groupe ABS : 17 557,26 \$
- Solmatech : 21 023,18 \$

CONSIDÉRANT les recommandations de Techni-Consultant ;

Lors de l'ouverture des propositions, aujourd'hui le 8 août, trois (3) des cinq (5) entreprises invitées ont déposé leurs documents avant la date et l'heure limite, soit : Solmatech inc., Englobe Corp. et Groupe ABS inc. La firme EXP a décliné l'invitation alors que la firme Protekna n'a pas répondu à l'invitation.

Comme nous pouvons le constater à la page suivante, le soumissionnaire ayant le plus bas prix conforme, avec un montant de **16 119,49 \$ taxes incluses** est « **Englobe Corp.** ».

Une erreur de calcul majeure a été décelée dans la proposition de Solmatech. Il semblerait que l'entreprise ait oublié d'additionner les montants des deux premiers articles au sous-total. Les calculs modifiés sont présentés à la page suivante.

Comme nous pouvons le constater, le plus bas soumissionnaire conforme est donc « **Englobe Corp.** ».

La Municipalité n'est pas tenue d'accepter aucune proposition, toutefois, nous vous recommandons d'octroyer le contrat à la compagnie « **Englobe Corp.** ».

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Johanne Pagé et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'octroyer le mandat au plus bas soumissionnaire conforme soit Englobe corp., au montant de 16 119,49 \$ taxes incluses.

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

2018-08-194 6.16 Annulation assurance caserne – pendant la construction

CONSIDÉRANT QUE les assureurs ont vérifié les documents contractuels pour la démolition et construction de la caserne ;

CONSIDÉRANT QUE pendant la construction l'entrepreneur assure le bâtiment ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Johanne Pagé et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'annuler les assurances concernant le bâtiment pendant la construction.

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

Cours d'eau

2018-08-195 6.18 Travaux cours d'eau - embâcle – facturation propriétaires

CONSIDÉRANT l'embâcle dans la rivière Bayonne qui est à la charge des trois propriétaires riverains ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité avait fait une entente avec les propriétaires, soit de payer le coût des travaux et de facturer ensuite les propriétaires concernés ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Christiane T. Ducharme et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité taxe, sur le compte de taxes foncières 2019, le coût des travaux à part égale entre les propriétaires suivants :

Denis Ouellet
Pierre Lépicier
Jean-Claude Laporte

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

7. Règlements

2018-08-196 7.1 Avis de motion - Règlement d'emprunt numéro 491-2018 - Travaux de voirie rue Saint-Thomas – Réhabilitation du réseau routier local (AIRRL)

Avis de motion est donné par Johanne Pagé à l'effet qu'il soit présenté, à une séance subséquente du conseil, l'adoption d'un règlement d'emprunt relatif aux travaux sur la rue Saint-Thomas.

7.2 PROJET de Règlement d'emprunt numéro 491-2018 - Travaux de voirie rue St-Thomas – Réhabilitation du réseau routier local (AIRRL)

Des copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public.

**PROJET de Règlement d'emprunt numéro 491-2018
Travaux de voirie rue Saint-Thomas – Réhabilitation du réseau routier local (AIRRL)**

**PROJET de Règlement numéro 491-2018
décrétant une dépense de 202 049,00 \$ et un
emprunt de 202 049,00 \$ pour des travaux de
voirie sur la rue Saint-Thomas.**

CONSIDÉRANT le projet de réfection de 575 mètres de la rue Saint-Thomas ;

CONSIDÉRANT la demande de subvention au programme : réhabilitation du réseau routier local – volet – accélération des investissements sur le réseau routier local ;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 13 août 2018 ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Johanne Pagé et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'adopter le projet de règlement numéro 491-2018 décrétant une dépense de 202 049 \$ et un emprunt de 202 049 \$ pour la réfection de la rue Saint-Thomas sur 575 mètres soit : remplacement de 7 têtes de et d'un regard d'égout sanitaire pour installer des têtes ajustables, abaissement des accotements le long du fossé, reprofilage des fossés et des ponceaux, réfection et élargissement du coin de la rue Laporte, pavage de la rue, réfection des entrées charretières et marquage. Et qu'il soit statué, réglé et décrété par ce règlement ce qui suit :

ARTICLE 1. Le conseil est autorisé à effectuer les plans et devis et les travaux selon le calcul des coûts budgétaires incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée lequel fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ».

ARTICLE 2. Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 202 049 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 3. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 202 049 \$ sur une période de vingt (20) ans.

ARTICLE 4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt :

4.1 Taxe à l'évaluation

Pour pourvoir à 100 % des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles, il est imposé et il sera prélevé chaque année durant le terme de l'emprunt une taxe spéciale à l'évaluation sur tous les immeubles imposables de l'ensemble de la municipalité, bâtis ou non, tel qu'il apparaît au rôle d'évaluation en vigueur.

ARTICLE 5. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer

toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années notamment la subvention à recevoir du programme réhabilitation du réseau routier local – volet – accélération des investissements sur le réseau routier local. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 7. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité

Avis de motion : 13 août 2018

Adoption du projet de règlement : 13 août 2018

Louis Bérard
Maire

Marie-Claude Couture
Directrice générale et secrétaire-trésorière

2018-08-197 7.3 Avis de motion – Règlement affichage et enseignes

Avis de motion est donné par Claude Houle à l'effet qu'il soit présenté, à une séance subséquente du conseil, l'adoption d'un règlement sur les affichages et les enseignes.

8. INFORMATIONS DIVERSES

8.1 Rapport de permis de juillet 2018

Le rapport sommaire des permis du mois de juillet 2018 est remis aux membres du conseil.

8.2 Programme d'aide à la voirie locale – Volet entretien Projets particuliers d'amélioration (anciennement octroi du député)

Un montant de 9 000 \$ a été octroyé pour des travaux de voirie planifiés sur la Rang de la Chaloupe.

8.3 Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV – Projet de patinoire permanente non retenu

La demande de subvention pour la construction d'une patinoire permanente n'a pas été retenue.

8.4 Invitation inauguration maison de la famille Aux quatre vents – Berthierville

Réception d'une invitation aux membres du conseil à la conférence de presse pour l'inauguration de la maison de famille Aux quatre vents à Berthierville, le 30 août à 16h : 85 rue Iberville à Berthierville.

9. Rapports des membres du conseil

Les membres du conseil font rapport de leurs activités du mois.

10. Affaires nouvelles

2018-08-198

10.1 Poursuite petites créances

Il est proposé par Johanne Pagé et résolu à l'unanimité des conseillers :

De recevoir l'information à l'effet que la Municipalité a reçu une poursuite aux petites créances.

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

2018-08-199

10.2 Offre Lavery Avocats

CONSIDÉRANT l'offre de Me Daniel Bouchard, avocat chez Lavery Avocats, à un accès téléphonique illimité à la directrice générale pour répondre à toute question reliée à l'administration de la municipalité, sans limite quant au type de question soumise, dans la mesure où la réponse n'exige aucune recherche législative, jurisprudentielle, doctrinale ou autre ;

CONSIDÉRANT l'importance que la directrice générale soit bien outillée afin de continuer à assurer un service conforme, intègre et transparent et pour pouvoir continuer de répondre adéquatement à toutes questions des membres du conseil ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Johanne Pagé et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'octroyer le mandat de consultation professionnelle, d'ici au 31 décembre 2018, à Me Daniel Bouchard, avocat, pour la somme de cinq cents dollars (500\$) plus les taxes applicables.

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

2018-08-200

10.3 Facture de la firme d'avocat

CONSIDÉRANT les factures reçues, sans autorisation de dépenses, pour des consultations du maire auprès de professionnels ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil considère que les consultations sont faites de façon personnelle étant donné qu'il n'y a jamais eu de demande préalable ni de retour d'information auprès des membres du conseil ;

CONSIDÉRANT QU'il est impératif que le conseil contrôle les dépenses de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QU'il est impératif que le conseil contrôle ce sur quoi la Municipalité travaille et les dossiers sur lesquelles elle se penche ;

CONSIDÉRANT QUE les conseillers n'ont aucun pouvoir en dehors des séances du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT QUE le maire a le pouvoir, en situation d'urgence uniquement, de donner des contrats sans le consentement du conseil ;

CONSIDÉRANT QU'en toute autre situation l'avis du conseil est obligatoire et que le maire n'a d'autre pouvoir que ceux des membres du conseil ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Johanne Pagé et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil demande au maire de prendre acte que le conseil ne payera aucuns frais professionnels et contractuels exécutés à la seule demande du maire sans autorisation PRÉALABLE du conseil ;

EN CONSÉQUENCE, tout professionnel qui exécutera des travaux à la demande du maire sans le consentement préalable du conseil, devra considérer qu'il exécute le mandat pour le maire uniquement et personnellement.

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

2018-08-201 10.4 Demande de report de date - Fabrique

CONSIDÉRANT QUE le conseil considère que le délai pour répondre à la Fabrique concernant l'achat de l'église et le presbytère est trop court pour un projet de cet ampleur ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil demande à la Fabrique un délai supplémentaire raisonnable ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Johanne Pagé et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la directrice générale prépare une lettre à la Fabrique, signée par le maire, demandant un délai supplémentaire raisonnable afin que le conseil se penche sur le possible achat de l'église et du presbytère.

Monsieur le maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

11. Période de questions

La période de questions débute 21h02 et se termine à 21h15. Des questions relatives au déneigement, aux suivis des dossiers et des demandes au conseil, etc.

12. Correspondance

La correspondance est sur la table pour consultation des membres du conseil.

2018-08-202 13. Levée de la séance

Il est proposé par Johanne Pagé et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la présente séance soit levée à 21h19.

Louis Bérard
Maire

Marie-Claude Couture
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Louis Bérard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Louis Bérard
Maire